

**N°23 - Approbation du  
Rapport Annuel des  
Mandataires de la Collectivité  
Administrateurs de la SEMAG  
- Année 2007  
- Rapporteur M. El Miri -**

M. EL MIRI : En 2007, l'activité de la SEMAG a porté sur la continuité de l'exploitation du centre d'enfouissement de Malespine, avec l'accompagnement de l'instruction du dossier d'autorisation de l'extension du site. L'enquête publique correspondante qui s'est déroulée en fin d'année s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur. La SEMAG a étendu l'activité de la déchetterie en accueillant les déchets électriques et électroniques, ainsi que les déchets d'amiante.

Elle a poursuivi l'opération d'aménagement du centre ancien soumis à l'approbation du conseil dans une question suivante. Sur le plan économique, la SEMAG a accompagné la réflexion économique et culturelle de la Ville sur le projet Morandat et poursuivi la commercialisation des zones d'activités existantes (Avon et Bompertuis). La SEMAG, qui s'est installée début 2008 dans de nouveaux locaux au Puits Morandat, a répondu à l'appel d'offre lancé par la ville pour la concession d'aménagement du site.

M. MEI : Ce qui vous est proposé, c'est simplement que vous reconnaissiez avoir reçu le rapport.

M. LAMBERT : Je me permets de demander à M. Menfi de lire l'article 2 de ce qui nous est proposé.

M. MENFI : Article 2 : D'approuver les actions menées par ses représentants retranscrites dans ce rapport écrit.

M. MEI : Je vous propose donc d'approuver les deux articles. Vous avez raison.